



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

# COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

14 février 2019

## INFO PRESSE

**Dossier n°1815 A : La commission rend un avis favorable à la demande d'Exploitation Commerciale déposée par la SAS SOBEDIS sise 17 rue de l'Amitié à Besançon (25000) relatif à l'extension d'un ensemble commercial Super U d'une surface de vente actuelle de 4745 m<sup>2</sup> (Super U: 4500 m<sup>2</sup>, galerie marchande : 245 m<sup>2</sup> et drive 2 pistes de 30 m<sup>2</sup>) par la création d'un nouveau bâtiment de 4 cellules (secteur 2) d'une surface de vente de 1669 m<sup>2</sup> (cellule 1 : Jardinerie U : 430 m<sup>2</sup> intérieur et 310 m<sup>2</sup> extérieur, cellule 2 : animalerie Huberland: 480 m<sup>2</sup>, 2 moyennes surfaces de 127 et 322 m<sup>2</sup> et un drive 4 piste de 62 m<sup>2</sup>) afin de porter sa surface de vente totale à 6414 m<sup>2</sup>, 17 rue de l'Amitié à Besançon (25000) (8 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION)**

Cette décision sera :

- notifiée au bénéficiaire dans un délai de 10 jours à compter de la tenue de la commission
- insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs dans les 10 jours suivants la notification et publiée, dans les mêmes délais, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le départemental
- affichée pendant 1 mois en mairie de Besançon commune d'implantation du projet

Les recours prévus à l'article L. 752-17 du code de commerce peuvent être adressés dans délai d'un mois au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial – secrétariat de la CNAC – T2L2DOC 121, bâtiment SIEYES, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75 703 PARIS Cedex 13